AR-Préfecture
095-219503943-20230210-10-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-02-2023
Publication le : 10-02-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2023/025

(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma »

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/49 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la ville de Méry-sur-Oise est adhérente de l'association Ecrans VO,

CONSIDERANT que le cinéma municipal La Luciole est partenaire du dispositif « Collège au cinéma »,

CONSIDERANT que dans le cadre de ce dispositif le Conseil départemental du Val d'Oise prend en charge le coût des places de cinéma des collégiens, fixé à 2,50 € par élève, sous la forme d'une subvention,

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Conseil départemental du Val d'Oise une subvention de 177,50€ correspondant à la prise en charge des entrées cinéma lors des projections du 1er trimestre de l'année scolaire 2022-2023

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée :
Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,
Madame la Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à MERY-sur-OISE
Le 7 Février 2023

Le Maire,

MAIRIE DE MERY-SUR-OISE

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil
départemental du Val d'Oise

AR-Préfecture
095-219503943-20230210-10-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-02-2023
Publication le : 10-02-2023

val d'oise le département

Direction de la Culture

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

DISPOSITIF
COLLÈGE AU CINÉMA
Année scolaire 2022 / 2023

Nom de la structure : La Luciole Méry-sur-Oise

Trimestre concerné : 1

Dates buttoirs d'envoi :

- **Trimestre 1 : 16/02/2023**
- **Trimestre 2 : 16/05/2023**
- **Trimestre 3 : 07/07/2023**

Ce dossier accompagné des pièces à fournir est à retourner par mail, à : **coralie.navaro@valdoise.fr**

AR-Préfecture
095-219503943-20230210-10-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-02-2023
Publication le : 10-02-2023

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce formulaire doit être rempli par toute structure sollicitant une subvention auprès du Département du Val d'Oise, en soutien au dispositif national « Collège au cinéma ». Il ne constitue en aucun cas un droit à subvention.
Les subventions font l'objet d'un vote du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

Les dossiers sont instruits pas la Direction de la Culture.

En cas d'obtention d'une subvention, le bénéficiaire s'engage à faire mention de la participation du Département sur les supports de communication du projet, et notamment à faire figurer le logotype du Département. À cet égard et pour obtenir le logo, merci de prendre contact avec **la Direction de la Communication :** com.admin@valdoise.fr

En cas d'inexécution totale ou partielle, ou de retard pris dans l'exécution du projet, le bénéficiaire s'engage à en informer sans délai le Département.

1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Pièces obligatoires pour toutes les structures :

☒ Le présent document rempli

☒ Facture ou bordereau CNC justifiant du nombre d'élèves accueillis dans le cadre du Dispositif

☐ RIB (si changement en cours d'année scolaire, merci de bien vouloir nous avertir)

Pour les associations (uniquement pour le 1er trimestre) :

☐ Statuts à jour

☐ Charte des valeurs de la République et de la laïcité signée

Pour les communes et intercommunalités :

☒ Délibération du Conseil municipal ou communautaire décidant de l'opération

AR-Préfecture
095-219503943-20230210-10-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-02-2023
Publication le : 10-02-2023

2. IDENTIFICATION

- Nom / Dénomination (précisez le nom de la mairie, association, autre) : Mairie de Méry-sur-Oise
- Statut juridique : collectivité territoriale
- Numéro SIRET : 219 503 943 000 17
- Nom du représentant(e) légal(e) et fonction : Pierre-Edouard EON, Maire
- Adresse du siège social : 14 avenue Marcel Perrin 95540 Méry-sur-Oise

Structure :

- Nom de la structure : La Luciole
- Nom du directeur : Emilie Dannely
- Adresse électronique : emilie.dannely@merysuroise.fr

Personne chargée de la présente demande de subvention :

- Nom : Emilie Dannely
- Fonction : Directrice du pôle culture, sport, vie associative
- Téléphone : 06 25 39 79 77
- Adresse électronique : emilie.dannely@merysuroise.fr

3. ÉTAT RÉCAPITULATIF 2022 / 2023 (joindre bordereau CNC)

Nom collège(s)	Date(s) projection	Nombre d'élèves ayant assisté à la projection					
		Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3	
		6e/5e	4e/3e	6e/5e	4e/3e	6e/5e	4e/3e
Jacques-Yves Cousteau	Mardi 13 décembre	23					
	Mardi 6 décembre		48				
TOTAL ÉLÈVES :		71					
Montant demandé (nb élèves x 2,50€)		177,50€					

☒ *Azur et Asmar*
☒ *Le ciel est à vous*
☐ *La petite vendeuse de soleil*
☐ *Woman at War*
☐ *La ruée vers l'or*

AR-Préfecture
095-219503943-20230210-10-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-02-2023
Publication le : 10-02-2023

AR-Préfecture
095-219503943-20230210-10-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-02-2023
Publication le : 10-02-2023

4. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (nom et prénom) : Pierre-Edouard EON

représentant(e) légal(e) de la structure : Mairie de Méry-sur-Oise

certifie exactes les informations du présent dossier.

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil départemental du Val d'Oise
au titre de l'aide au dispositif « Collège au cinéma 2022 / 2023» ,
pour le trimestre n° 1 :

177.50	€

Fait le : 10 février 2023 à : Méry-sur-Oise

Signature

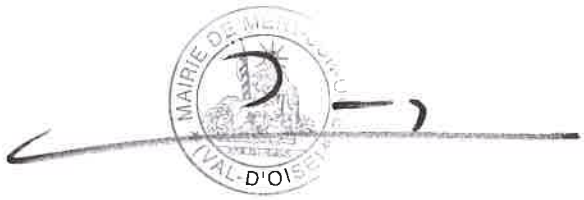

AR-Préfecture
095-219503943-20230210-10-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-02-2023
Publication le : 10-02-2023

VILLE DE MERY SUR OISE

COLLEGE JACQUES YVES COUSTEAU

rue Courtil Bajou
95540 MERY SUR OISE

Facture

Edité le Jeudi 5 janvier 2023

Commande **G206**

Le Ciel est à Vous - Mardi 06 décembre 2022 à 09:00

INVITATION	8 places	0,00 €
college au cinema	48 places	120,00 €
Total séance		*120,00 €*

Total des places	**56 places**	**120,00 €**

Total TTC	**120,00 €**
dont TVA à 5.50 %	6,26 €

Règlements:

RESTE A PAYER **120,00 €**

Create PDF files with PDF Writer for Windows 8. This is an evaluation copy. Buy full version now.

AR-Préfecture
095-219503943-20230210-10-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-02-2023
Publication le : 10-02-2023

VILLE DE MERY SUR OISE

COLLEGE JACQUES YVES COUSTEAU

rue Courtil Bajou
95540 MERY SUR OISE

Facture

Edité le Jeudi 5 janvier 2023

Commande **G654**

Azur et Asmar - Mardi 13 décembre 2022 à 09:00

INVITATION	2 places	0,00 €
college au cinema	23 places	57,50 €
Total séance		*57,50 €*

Total des places	**25 places**	**57,50 €**

Total TTC	**57,50 €**
dont TVA à 5.50 %	3,00 €

Règlements:

RESTE A PAYER **57,50 €**

Create PDF files with PDF Writer for Windows 8. This is an evaluation copy. Buy full version now.